



Maison de quartier : *CHANTIERS*

PROTOCOLE D'EVACUATION INCENDIE

Nom de l'association : *Versailles SWING... DANSE*

I. CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE

1. Evacuer la pièce en fermant derrière soi

2. Déclencher l'alarme (boîtier rouge) :

Durée de la sonnerie : **5 minutes**. En cas d'absence du personnel de la Maison de Quartier, appeler l'astreinte ville (06 13 46 11 38), afin qu'un agent municipal vienne réarmer la centrale d'alarme (impossibilité de revenir dans le bâtiment sans réarmement préalable).

Les 3 emplacements de déclenchement de l'alarme :

Hall d'entrée, à droite bureaux administratifs	Hall d'entrée à droite salle jeunes
Entrée à droite salle Littler	

3. Appeler ou faire appeler les secours

Consignes téléphoniques : Appel du 18 ou 112 (prévenir également l'astreinte ville)

4. Une personne reste à l'entrée principale du bâtiment

Elle doit empêcher toute personne de rentrer dans le bâtiment par l'entrée principale puis accueillir les sapeurs pompiers. Attention de bien positionner plusieurs personnes en cas d'entrées secondaires.

II. CONSIGNES GENERALES D'EVACUATION :

Lors du déclenchement de l'alarme incendie (signal sonore), le président de l'association ou la personne désignée par celui-ci en son absence (**obligatoire**), s'assure que **l'ensemble des personnes sous sa responsabilité évacuent et sortent rapidement, dans le calme par l'issue la plus proche.**

- ❖ Ne pas prendre les effets personnels.
- ❖ Prendre le cahier de présence (si existant).
- ❖ Eviter les courants d'air, fermer portes et les fenêtres derrière soi.
- ❖ Evacuer jusqu'au point de rassemblement : sortie de la maison de quartier coté portail.
- ❖ Recenser au point de rassemblement le public. Il est impératif de connaître le nombre de personnes présentes à tout moment de la journée.

III. CONSIGNES PARTICULIERES **D'EVACUATION**

Si certaines personnes sont dans une pièce et ne peuvent en sortir car le cheminement d'évacuation est enfumé, **elles doivent calfeutrer le bas de la porte avec des linges**, puis signaler leurs présences par la fenêtre.

Si vous êtes obligés de traverser un espace enfumé, vous devez vous baisser au plus près du sol en protégeant votre nez et votre bouche avec un linge.



Tout responsable d'association s'engage à prendre connaissance des consignes de sécurité, d'évacuation incendie, à les transmettre aux intervenants et à les faire respecter aux adhérents.

Date : ...26/08/2016...

Nom et signature précédés de la mention « Lu et approuvé » :

Lu et approuvé